

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Août 1863.									
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6» —		Pour 2 insertions, de 4 à 7 lig., de 50 à 75 cent.		TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.			
» expéd. franco par la poste » 7» —		» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.											
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3» 50		Pour 3 insertions, de 4 à 7 lignes, 75 c. à 4 fr.		9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Midi.						
» par la poste, franco » 4» —		» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.		31	18	13	23,5	729,0	0,0	Bise.	Clair.	2,680	20,5
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.		A. 1	16	12,8	24,0	729,0	0,0	Calme.	Clair.	2,690	20,5
		Tout envoi doit être affranchi.		2	20	13	24,0	730,0	0,0	Vent très-faible.	Nuageux.	2,710	21,0

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 6 août.

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 28 juillet 1863, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Max. Gretilat aux fonctions d'Inspecteur suppléant du détail de Neuchâtel.

2. Par arrêté du 31 juillet 1863, le Conseil d'Etat convoque la paroisse de Travers pour le dimanche 9 août 1863, afin qu'il soit procédé à l'élection d'un pasteur en remplacement du citoyen André Blanchard, démissionnaire.

FAILLITES.

3. Tous les créanciers et intéressés inscrits au passif de la succession vacante de Auguste-Louis Guinchard, sont péremptoirement cités à se rencontrer devant le juge de paix de Neuchâtel, qui siégera à l'hôtel de ville du dit lieu, le lundi 17 août 1863, à 9 heures du matin, pour assister à la reddition des comptes du syndic et prendre part à la répartition.

4. Les créanciers inscrits au passif de la faillite du citoyen Henri Vongunten, établissement à Cormondrèche, sont péremptoirement cités à se rencontrer à l'audience du juge du décret, à l'hôtel de ville de Boudry, mercredi 19 courant, à 11 heures du matin pour suivre aux opérations de la faillite.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

5. L'héritière de feu le citoyen Charles-Jules Matthey, ancien conseiller d'Etat, fils de David-Henri Matthey et de Henriette Thirion, originaire de Savagnier, demeurant à Neuchâtel, où il est décédé le 28 juillet 1863, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public, que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 7 au vendredi 28 août 1863, inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes.

La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel, le mardi 1^{er} septembre 1863, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

L'héritière est mademoiselle Elvire Matthey, institutrice, de Savagnier, demeurant à Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

6. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers, informe toutes les personnes que cela peut intéresser : a) que le citoyen Jean-François-Louis Rey, graveur à Fleurier, a ouvert, en séance de ce jour, une demande tendant à être réhabilité dans tous les droits que lui avait fait perdre sa faillite, prononcée par le dit tribunal le 29 novembre 1858 et liquidée par la justice de paix de Môtiers, et b) que les oppositions qui pourraient se manifester contre cette demande en réhabilitation seront, à teneur de l'article 102 de la loi sur les faillites, reçues au greffe du tribunal du district à Môtiers-Travers, dès le 7 au 29 août courant, inclusivement.

7. Le tribunal civil du district du Locle, par sentence en date du 2 juillet 1863, a réhabilité le citoyen Henri Montandon-Fuchs, domicilié aux Ponts, dans tous les droits que sa faillite tenue aux Ponts en décembre 1859 lui avait fait perdre.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

GRANDE et BELLE

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

La ferme du Clair-Bois, sise sur les territoires de Bressey et Izier, à 4 kilomètres de la gare de Magny et à 10 de Dijon (Côte-d'Or) Elle consiste en : **bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec distillerie agricole, machine à battre**, mue par une machine à vapeur de la force de cinq chevaux, le tout de construction récente, et en **115 hectares 57 ares 70 centiares de terres en une seule pièce**, dans le meilleur état de culture, et traversée par **deux cours d'eau**. S'adr pour plus amples renseignements, à M. GARNACHE, agent-voyer, rue Neuve, 18, à Besançon. Grande facilité pour les paiements.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

9. On vendra par voie d'enchères publiques, vendredi 14 août 1863, au Vauseyon, maison Borel-Wittnauer, n° 52, près du Pont, divers objets mobiliers, tels que : bois de lit, canapé, chaises et tables, paille à ressorts, literie, linge, batterie de cuisine et autres articles desquels on supprime le détail. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de Paix.

10. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 13 août 1863, dans la maison Henriod, place du Port, au 2^{me} étage, à Neuchâtel, divers meubles, tels que commodes, buffet à bibliothèque, glaces, tables, chaises placet en paille, pendules, de la batterie de cuisine, porcelaine et verrerie, des bouteilles noires et autres objets dont on supprime le détail. Les montes commenceront à 9 heures du matin. — Dans la même maison, il y a un potager et un pôle en fer à vendre.

A VENDRE.

UNE SECONDE ÉDITION AUGMENTÉE du traité d'arboriculture et de viticulture, par ANDRÉ MENET, professeur d'arboriculture au jardin de la société d'horticulture de Mulhouse et à l'école normale de Colmar, paraîtra en septembre prochain, chez J.-P. Risler, à Mulhouse, et sera expédiée, à cette époque, à ses dépositaires de la Suisse française.

Librairie Ch. Leidecker, éditeur,

A NEUCHÂTEL.

En vente :

Tous les livres de classe pour la rentrée, à des prix avantageux.
Papiers, fournitures de bureaux.

Pressoirs à vin.

A la fabrique de Cortaillod, des pressoirs de 25 et 40 gerles, à engrenage, d'après le modèle de Messieurs Vaucher DuPasquier et C^{ie}, et d'autres à palanches, prêts à être montés.

LIBRAIRIE J. GERSTER.

De hasard, mais comme neuf, le Dictionnaire national de Bescherelle; 2 vol. 4^e, demi-rel en maroquin, fr. 35.
A la même librairie, l'assortiment complet des

fournitures et des livres en usage dans nos deux collèges.

La librairie J.-R. Leuthold,

sous l'hôtel du Faucon, Neuchâtel, se recommande au public et principalement à sa clientèle pour la rentrée des classes.

ELISE MONGINI prévient l'honorable public que, à partir de lundi prochain 10 août, elle ouvrira un magasin d'articles du Midi (spécialité) savoir : macarons de Naples, riz du Piémont, pastillages, vermouth de Turin, huiles d'olive et autres, fruits de dessert et articles divers, le tout à prix modérés et marchandises fraîches. Rue des Moulins, n° 6.

Sous peu un envoi frais de SAUCISSONS de BOLOGNE.

Il vient de paraître

En vente

chez Samuel Delachaux, libraire, édit. à Neuchâtel.

Traité élémentaire et pratique d'arboriculture, taille et conduite des arbres fruitiers, avec 17 planches, par Louis Menet, jardinier en chef, chez M. Steinbach, à Mulhouse; un vol. 8^e, fr. 2.50.

Chez M. Edouard Bovet, ENCRE VIOLETTE d'Ernest Devillers, de Mulhouse.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE

J'ai l'honneur d'informer mon honorable clientèle que j'ai vendu mon atelier et magasin de bijouterie à MM Jeanjaquet frères. Quitant sous peu Neuchâtel, je la remercie de la confiance qu'elle a bien voulu m'accorder et la prie de la reporter sur mes successeurs, MM. Jeanjaquet frères, qui continueront la fabrication de bijouterie en gros et la vente au détail, avec l'aide de M. Kuhl, qui depuis 10 ans a dirigé mon établissement.

Charles MAYER.

En se référant à l'annonce ci-dessus de M. Charles Mayer, MM. Jeanjaquet frères ont l'honneur d'informer le public que leurs bureau, magasin et ateliers de bijouterie et horlogerie sont actuellement au rez-de-chaussée de l'hôtel des Alpes, à Neuchâtel.

Leur magasin vient d'être réassorti complètement en articles bijouterie et orfèvrerie, et ils se chargent de fabriquer, dans le plus bref délai, tout ce qu'on voudra bien leur demander, tant pour la vente en gros qu'en détail. On trouvera toujours aussi chez eux un grand choix de montres or et argent, garanties. Prix très-modéré.

Change de monnaies. Achat d'or et d'argent. Réparations de bijouterie, orfèvrerie et horlogerie.

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE COMMERCE VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Henri Zweifel, tapissier, fera vendre par voie d'enchères publiques, le MARDI 11 AOUT prochain, dès les 9 heures du matin, dans son magasin rue de l'Hôpital sous l'hôtel du Faucon,

TOUS LES MEUBLES COMPOSANT SON MAGASIN,

tels que : plusieurs ameublements complets, tables, chaises, fauteuils, secrétaires, commodes, canapés, bois de lit, ainsi que des fournitures de tapissier, telles que : duvets, oreillers, plume, coton, des couilts, velours et damas en pièces, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long.

25 Veuve Winther informe ses pratiques qu'elle vend le **cirage** de M. Ducommun, à son domicile, rue des Moulins, n° 11.

Matériaux de construction.

A la fabrique de Cortailod, des matériaux de construction provenant de démolitions, tels que poutres, chevrons, taille, maçonnerie, tuiles, etc., le tout à prix modérés.

ACHILLE MORIGGI,

FONDEUR D'ÉTAÏN,
rue des Chavannes, n° 19,

Prévient l'honorable public de la ville et des environs, qu'il est toujours bien assorti en objets en étain neufs, savoir: plats, assiettes, soupières, de toutes les grandeurs, théières, pots à lait, lampes à pompe, et autres à vis, très-économiques; chandeliers, bassines de toutes les grandeurs et de différentes façons, cuillers à servir, à soupe et à café, en étain et métal anglais. Seringues de tous les numéros et vendues garanties. Il se charge de toutes les réparations d'objets en étain; il répare aussi les appareils à faire l'eau de selters; il refond la vieille vaisselle d'étain et la remet à neuf, à des prix très-modiques. Etamage tous les jours. La solidité et la bienfaisance de tous ses ouvrages, ainsi que la modicité des prix, lui font espérer une nombreuse clientèle.

E. Klingebell, Libraire,

rue du Seyon, près la poste,

a l'honneur de recommander au public sa librairie, ainsi que son atelier de reliure, à l'occasion de la rentrée des classes.

MAGASIN PH. SUCHARD.

On peut avoir, le **jeudi** et **samedi**, des **GLACES** à goûts variés, et **tous les jours** sur commande pour dehors et en ville.

WODEY-SUCHARD.

50. Chez Muller, rue des Moulins, 57, on vend et on achète toute espèce de livres, vieux dictionnaires, livres de piété et d'histoire, grammaires et livres de classes. A vendre, un bon violon, une guitare, des clarinettes et flûtes, un piccolo à cinq clefs, un revolver à cinq coups, plusieurs fusils de chasse, plusieurs horloges et des montres à bon compte. Chez le même, on vend de la literie, bois de lit, batterie de cuisine; on achète le vieux cuivre, l'étain, le plomb et le vieux fer. Il tient un grand assortiment d'habillements pour hommes et femmes, plus, armoires, 2 commodes, 2 tables de nuit.

M. EDOUARD BOVET,

commissionnaire à Neuchâtel.

prévient qu'outre son dépôt de chaux hydraulique et gypse, qualité supérieure de Soleure, il a le dépôt exclusif pour le canton, du

CIMENT GRENOBLOIS

de MM. Dumolard et C. Viallet, à la **Porte de France**, près Grenoble (Isère). Médaille obtenue à l'exposition de 1855. — Supériorité incontestée sur tous les autres ciments.

APPLICATIONS :

Conduits de fontaine résistant aux plus fortes pressions, conduits de gaz, cuves, bassins, fosses d'aisance, bétons, enduits imperméables, moulures, jambages de portes et fenêtres, bahuts, revêtements de murs, pierres de taille factices, bordures de jardin, marches d'escalier, dallages, balustrades, statues, ornementation de toute espèce, assainissement des appartements humides.

Ouvriers habiles à la disposition des consommateurs.

Les travaux exécutés par l'établissement sont garantis.

Dans l'intérêt des personnes auxquelles pourraient être vendus de petits ciments sous le nom de la **Porte de France**, comme en provenant, il leur est fait savoir que deux maisons seulement, la maison **Carrière** et la maison **Dumolard** exploitent le ciment de la **Porte**, et il leur est recommandé d'exiger toujours la marque de faquir.

51. Pour la rentrée des classes, on offre à vendre, de rencontre, des livres en usage dans les écoles primaires et industrielles; de plus, une planche et un portefeuille de dessin. S'adr. à Constant Rubeli, rue St-Honoré, 16.

52. A vendre, faute de place, un bois de lit en noyer, une table en sapin vernie, et une grande chaudière en cuivre avec son trépied. S'adr. chez Jean Ruttener, rue de la Collégiale, 10.

53. On offre à vendre une belle bascule pouvant peser 10 quintaux, au prix de fr. 80, et un fourneau en tôle. S'adr. au bureau d'avis.

54. On offre à vendre, 8 bosses de **bon vin 1862**, à bon prix. S'adr. à M. Bourquin, tonnelier, à Bevaix.

55. A vendre des pois ronds et du maïs concassé pour nourriture de volaille, à un prix avantageux, au magasin Zimmermann, rue des Epancheurs.

56. A vendre, une devanture de magasin, avec volets doublés en fer et en très-bon état, hauteur 8 pieds, largeur 4 pieds, 8 pouces. S'adr. à M. J. Nessi.

ON DEMANDE A ACHETER.

Table ronde.

On demande à acheter, de rencontre, une table ronde, d'un diamètre de 90 à 100 centimètres, et solidement posée sur un seul pied. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

58. On demande à acheter des **bouteilles bordelaises**. S'adr. au magasin Soultzener.

A LOUER.

59. A louer, de suite, une belle chambre meublée, de préférence à un jeune homme fréquentant le collège ou de bureau, qui aurait l'avantage de trouver dans cette maison une bonne société. S'adr. à M. Zélim Droz, rue de l'Industrie n° 8.

40. A louer, en ville, pour le 25 septembre prochain, à des personnes tranquilles, un joli logement de 2 chambres et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

41. A louer, un logement composé d'une grande chambre, un cabinet, cuisine et dépendances, au 4^{me} étage sur le devant, rue des Moulins, n° 15.

42. A louer, un joli appartement jouissant d'une fort belle vue, ayant 4 pièces principales, deux cabinets, cuisine et les dépendances nécessaires. S'adr. à M. Rieber, Petite-Rochette.

43. La commune de Villiers offre à louer pour St-Georges 1864, l'auberge qu'elle possède au centre du village de Villiers, composée de sept chambres avec les dépendances; plus, un bon rural, grange, écurie, jardin et verger attenants. La remise à bail aura lieu en assemblée générale de commune, le lundi 31 août prochain, à une heure après midi, dans l'auberge même.

Villiers, le 6 juillet 1865.

Le secrétaire de commune,
Ad. AMEZ-DROZ.

44. A louer, dans la maison de M. C. J. Guillard, au-dessus de la gare de Neuchâtel, quelques jolis logements à des prix raisonnables. S'adr. pour tous renseignements, à la fabrique de télégraphes, dans la dite maison.

45. A louer, de suite, à un monsieur de bureau, une chambre meublée ayant vue sur la rue du Seyon et sur la ligne du chemin de fer. S'adr. rue du Seyon, n° 12, second étage.

46. On offre à louer, dés maintenant, à une personne d'ordre, une jolie chambre à deux croisées, bien meublée, au centre de la ville; on donnerait la préférence à un monsieur de bureau. S'adr. au bureau d'avis.

47. A louer, dès à-présent une jolie chambre meublée, au centre de la ville. On donnerait la préférence à un monsieur de bureau. S'adr. au bureau d'avis.

48. A louer, une jolie chambre non meublée, avec alcôve, située au 1^{er} étage de la brasserie Vuille, n° 22. Pour renseignements, s'adr. au 5^{me} étage du cercle National.

49. A louer, une jolie chambre meublée. Les mêmes offrent à vendre un joli lit d'enfant en fer, avec ornements, pour un prix très-modéré. S'adr. rue de l'Industrie, n° 3, 1^{er} étage.

50. A louer, de suite, un joli petit appartement composé d'une chambre, cuisine, dépen- se et bûcher. Plus, une chambre non meublée, se chauffant. S'adr. au Sablon, n° 3.

51. N. Bohn offre à remettre, pour Noël prochain ou plus vite si on le désire, le magasin et le logement qu'il occupe rues du Seyon et Moulins, n° 10.

52. On offre à louer, deux jolies chambres meublées, avec la pension. S'adr. maison Neuve, n° 4, 1^{er} étage, côté de bise.

53. A louer, située au premier étage, une jolie chambre meublée, avec la pension. S'adr. rue des Epancheurs n° 3, au 1^{er} étage.

54. Mme veuve Clerc, à Corcelles, offre à louer un atelier de forgeron, sans les outils.

55. A louer, pour St-Martin, l'appartement du rez-de-chaussée de la maison de Challandes-Lesquereux, à Fontaines, composé de 3 grandes pièces avec dépendances et jardin.

56. A louer, pour le mois d'octobre prochain, soit comme bureau, soit comme magasin, le local actuellement occupé par le bureau du Crédit foncier neuchâtelois, au rez-de-chaussée de la maison Jeanjaquet L'Hardy, rue de la Place-d'Armes. S'adresser au propriétaire ou au bureau du Crédit foncier.

57. A louer, dans la maison Morel, n° 2 des Terraux, une belle et grande mansarde. S'adr. à Fabian et Dielitz.

58. A louer, dès le 1^{er} août, à des messieurs de bureau, deux jolies chambres meublées. S'adr. rue du Seyon, n° 3, premier étage.

59. A louer de suite, un petit magasin avec arrière-magasin. S'adresser rue des Moulins n° 1, au magasin de confection.

ON DEMANDE A LOUER.

60. On demande, pour deux personnes tranquilles, un petit logement de une ou deux pièces, avec cuisine, pour dans six semaines ou deux mois. S'adr. pour de plus amples informations, au n° 7, au rez-de-chaussée, rue des Terraux.

— Permettez-moi de vous taire encore mon projet. Seulement, je désire que tout cela soit terminé le plus tôt possible.

— Il sera fait selon votre désir; seulement, les biens fonciers ne se vendent pas, je dois vous en prévenir, aussi aisément que des inscriptions de rente à la Bourse. Il faut des affiches, des publications dans les journaux, et bien d'autres formalités.

— Je m'en rapporte complètement à vous, mon cher notaire, pour le soin de mes intérêts. Seulement, hâtez-vous, car je n'aime pas plus à faire pitié qu'envie.

— Jeune homme, reprit le notaire en serrant la main de son client, j'ignore quels sont vos projets; mais il faut se délier, à votre âge, des entraînements de tout genre, auxquels on n'est que trop sujet. Croyez-en mes cheveux blancs, qui doivent vous rappeler ceux de votre père: venez avec moi, ce soir, chez le premier président. Cela ne vous engage à rien, que diable! La jeune fille dont j'ambitionne pour vous la main vous plaira, j'en suis sûr. Elle est fort bien élevée, n'ayant jamais quitté sa mère, ce qui est la meilleure des garanties pour l'éducation des filles. Sans être jolie, ce qui est plein de dangers, elle est agréable et distinguée; enfin, elle appartient à la même caste que vous, et c'est une considération que vous ne devez point négliger, car enfin on épouse toujours un peu forcément la famille de sa femme. Allons! monsieur Raoul, une bonne résolution! A quoi serviraient les vieillards dans ce bas monde s'ils n'avaient pour mission d'éclairer les jeunes gens de leurs conseils, de leur expérience?

— Je vous sais gré de votre insistance, ré-

Eugénie pour un fait que bien des considérations rendaient excusable, il ne pouvait oublier que le bouquet de fête qu'il lui avait envoyé avait servi d'offrande pour orner le triomphe du chanteur.

En arrivant à Grenoble, le jeune vicomte s'empressa de se rendre chez son notaire, qui avait été celui de son père et qui l'avait connu lui-même tout enfant. Celui-ci le reçut avec un visage consterné.

« Ah! jeune homme! jeune homme! lui dit-il, nous vous tenons donc enfin! Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard! Je vous dois la vérité en mémoire de votre digne père, qui m'honorait de son amitié, en mémoire de votre famille, qui est l'une des plus illustres de ce pays et dont vous êtes aujourd'hui le dernier représentant. Pendant que vous dépendiez follement votre temps dans les plaisirs de Paris, les créanciers ont perdu patience et ils ont intenté contre vous des poursuites qui non-seulement déconsidèrent le nom que vous portez, mais qui doivent aboutir fatalement pour vous à une ruine complète et à l'expropriation prochaine de la terre de La Fare. Je vous avais prévenu dès le principe. Il n'y avait qu'un moyen de vous sauver d'un naufrage inévitable et de conserver la demeure de vos ancêtres: c'était de contracter un riche mariage. Vous étiez en droit d'y prétendre: avec une partie de la dot il eût été facile de désintéresser les créanciers. Aujourd'hui sera-ce possible encore? J'en doute; cependant, si vous voulez m'accompagner ce soir même chez le premier président de la Cour de Grenoble, je vous présenterai à une famille dont je suis le notaire également depuis longues années, et

dans laquelle il y a une fille unique à marier et d'assez grandes espérances de fortune. Mais je ne réponds de rien. »

Raoul sourit tristement et répondit:

— Mon cher notaire, je vous remercie du service que vous êtes disposé à me rendre; mais je ne saurais l'accepter. Ce ne sont point les plaisirs, comme vous paraissez le croire, qui m'ont fait prolonger mon séjour à Paris; c'est un motif beaucoup plus sérieux et plus légitime, que vous connaîtrez plus tard. Il m'est bien pénible d'apprendre que je ne pourrai, comme je l'espérais, conserver la demeure de mes pères, mais je suis prêt à tout, et désireux d'ailleurs d'éviter tout scandale, je viens vous demander de me faire connaître d'une façon aussi précise que possible la situation de ma fortune. Quel est au juste le chiffre des dettes que j'ai à acquitter?

— Trois cent mille francs en somme ronde.

— Et quel prix puis-je espérer de la terre de La Fare?

— En bloc, c'est tout au plus si vous pouvez en espérer pareille somme; mais en la divisant en trois lots, savoir: les bois d'abord, puis le moulin avec la métairie, et enfin le château et ses dépendances immédiates, il est présumable que non-seulement tous les créanciers seront désintéressés, mais qu'il pourra même vous rester trente à quarante mille francs.

— Il suffit. Eh bien, vous pourrez annoncer aux créanciers que je suis prêt à les satisfaire en aliénant tout ce que m'a laissé mon père.

— Et que ferez-vous ensuite, monsieur Raoul!

CHATEAU A VENDRE

Par Alexandre de Lavergne.

VII.

Retour au château.

Vingt-quatre heures après, le jeune homme et le vieillard reprenaient la route du Dauphiné, où les affaires de la succession, qui s'embrouillaient de plus en plus, rappelaient d'ailleurs M. de La Fare de la façon la plus instante. Ce fut presque avec bonheur, que ce dernier quitta la grande Babylone, où il était venu, à l'exemple de tant d'imprudentes phalènes, accourues de tous les points de l'horizon, se brûler les ailes. Ne retournait-il pas dans ce pays où Eugénie lui était apparue pour la première fois, rayonnante de jeunesse et de beauté? N'allait-il pas revoir ces grands bois aux senteurs parfumées qu'il avait parcourus avec elle, et où il s'était pris si vite à l'aimer? N'allait-il pas la retrouver bientôt elle-même pour ne plus s'en séparer? Quelle vie de délices il se promettait avec elle dans son antique manoir, rajourni pour une si charmante châtelaine! Que d'adorables projets! Frantz et M. Mirandol, auxquels on avait dit adieu, avec quelques regrets, avaient promis de s'arrêter tôt ou tard dans leurs caravanes, au château de La Fare, qui devait leur servir de gîte d'étape en allant en Italie ou en revenant. Mais peut-être, au fond de son âme, Raoul n'éprouvait-il pas un bien vif désir de voir cette promesse réalisée. Tout en absolvant

61. On demande, pour des personnes tranquilles, un petit logement en ville. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

62. Un petit ménage tranquille et sans enfants demande à louer, pour la St-Martin prochaine ou plus tôt s'il est possible, une chambre meublée ou non meublée, à un premier étage, à 2 croisées et au soleil levant, avec cuisine ou part de cuisine, et cave. Toutes garanties désirables pour le paiement. S'adr. à M. Alphonse Wittnauer, au Prébareau, qui indiquera.

OFFRES DE SERVICES.

63. Une Lucernoise, bien recommandée, parlant et écrivant les deux langues, cherche une place de demoiselle de magasin ou de femme-de-chambre; elle sait bien coudre, bien raccommoder, blanchir, etc. Pour d'autres informations, s'adr. au bureau d'avis.

64. Une bonne nourrice demande à se placer. S'adr. à M^{me} Basting née Stouky, rue des Moulins, n° 17.

65. Une domestique, 20 ans, parlant les deux langues, cherche à se placer le plus tôt possible, comme femme-de-chambre ou pour soigner un ménage pas trop considérable; elle connaît les ouvrages du sexe et sait faire une cuisine ordinaire. S'adr. rue des Chavannes, n° 17, au 2^{me}.

66. Une jeune Bernoise, connaissant tous les ouvrages du sexe et possédant de bons certificats, désire se placer dans une honnête famille, pour soigner un ménage, ou à défaut comme bonne d'enfants. S'adr. à Jean Niggli, à la Coudre.

67. Une personne, forte et robuste, nouvellement accouchée, demande une place de nourrice. S'adr. au bureau d'avis.

68. Une Neuchâteloise, âgée de 20 ans, qui a déjà passé quelques années à l'étranger, aimerait trouver, en ville, une place de demoiselle de magasin. Pour renseignements, s'adr. au bureau d'avis.

69. Une Wurtembergeoise, 30 ans, porteuse de bonnes recommandations, cherche une place de femme-de-chambre, connaissant tous les ouvrages du sexe, la couture, le repassage, ou à défaut pour tout faire dans un ménage ordinaire. S'adr. Grand'rue, n° 5.

70. Une domestique, 22 ans, parlant les deux langues, demande une place pour de suite; elle sait faire un bon ordinaire, et les autres ouvrages d'un ménage. S'adr. au bureau d'avis.

71. Une bonne cuisinière se recommande pour être placée de suite. S'adresser chez M^{me} Schudel, ruelle Dublé, n° 3, second étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

72. On demande une personne respectable et d'un âge mûr, pour faire le ménage d'un homme et de 2 enfants. S'adr. sous les initiales J. H., n° 6, au bureau d'avis.

73. De bonnes cuisinières, femmes de chambres, ainsi que des sommelières bien recommandées, pourraient se placer avantageusement et immédiatement. S'adr. au bureau de Mad. veuve Lantz, à Fribourg (Suisse). Affranchir.

74. On demande pour l'étranger une cuisinière sachant faire un bon ordinaire et pouvant partir dans la quinzaine. S'adr. place du marché, n° 5, au 1^{er}.

75. On demande pour entrer de suite, un bon domestique parlant les deux langues, connaissant le service de la maison et la culture d'un jardin potager. S'adr. faubourg Maladière, n° 5.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

76. Un VOILE NOIR en tulle, garni de dentelles, a été perdu en allant de la rue de l'Orangerie, par le faubourg, à la ruelle Vaucher, et de là revenant par la promenade. Le rapporter rue de l'Orangerie, n° 4.

77. Perdu, vendredi dernier, dans la soirée, depuis le poids public au Crêt, en passant par la promenade et Vieux-Châtel, un porte-monnaie violet avec fermoir en acier, renfermant une pièce de 5 fr. en or et un peu de monnaie. Le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

78. Mad. Christinat, sage-femme patentée, vocation qu'elle exerce depuis 14 ans, vient de se fixer à Colombier, maison de MM. Constantin Déagostini et C^{ie}, quartier neuf; par conséquent, elle offre ses services à l'honorable public, soit comme garde-malade, pour la saignée ou les ventouses, etc.

SOCIÉTÉ SUISSE

POUR

L'ASSURANCE du MOBILIER contre l'incendie.

Pour les conditions d'assurances et renseignements, s'adr. au notaire Bachelin, agent, à Neuchâtel.



On offre de prêter quelques milliers de francs sur première hypothèque. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.



Les ZOFINGIENS NEUCHATELOIS qui pensent aller à Zofingen, sont priés d'en avertir au plus vite le quartier-maître. Le départ pour la fête est fixé au 16 août.

82. Une maîtresse blanchisseuse demande une ouvrière ou une apprentie. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

83. Une respectable famille allemande demeurant à Saint-Gall, désire placer une jeune fille âgée de 16 ans, dans une bonne famille de Neuchâtel ou des environs, et recevoir en échange chez elle une demoiselle du même âge. Cette dernière recevrait tous les soins désirables, tant au point de vue physique et matériel, qu'au point de vue intellectuel et moral. Il va sans dire qu'un traitement analogue devrait être garanti à l'égard de la jeune fille allemande. S'adr. franco à la rédaction, sous les lettres H. H.

84. Une bonne lingère, connaissant tous les fins ouvrages, prendrait de suite une ou deux apprenties. S'adr. chez Ph. Brossin, coiffeur, bâtiment du théâtre, qui indiquera.

85. On demande une apprentie tailleuse ou une assujettie. S'adr. au bureau d'avis.

86. Une dame, habitant Moscou, cherche un précepteur ou gouverneur pour de jeunes garçons. Il serait appelé à enseigner le français, le latin et l'allemand ou l'anglais. S'adresser, franco, à M. le pasteur Cart, à Orbe.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE NEUCHÂTEL CONCOURS

POUR TRAVAUX DE MAÇONNERIE.

Deux maisons devant être construites sur le côté ouest de la rue du Môle, messieurs les entrepreneurs de maçonnerie qui désireront se charger de cet ouvrage, sont invités à prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que des plans et devis, au siège de la société, dès le lundi 10 août 1865. La fourniture de 200 pieds de gargouilles en roc, pour le canal d'égoût du massif, est également mise au concours.

Les soumissions, cachetées, seront reçues jusqu'au 20 août, à 4 heures du soir.

Le secrétaire, F.-V. BOREL.

88. Les personnes qui auraient des chaises à rempailler avec de la paille fine satinée, peuvent s'adresser chez Mme Schoumann, n° 12, maison du café Français, au 5^{me} étage.

AVIS.

La place de messenger postal, chargé du transport des dépêches et pièces hors des sacs entre la ville, la gare de Boudry et réciproquement, est mise au concours avec un traitement annuel de fr. 460.

Les personnes disposées à se charger de cet emploi, sont invitées à adresser leur demande jusqu'au 15 courant, à la

Direction du IV^{me} arr. postal.

Neuchâtel, 1^{er} août 1865.

Compagnie des Mousquetaires de

Neuchâtel.

TIR LE 9 AOUT 1863,

dès 1 heure à 6 1/2 h. après-midi.

Vauquille de fr. 100 sur cinq cibles, soit fr. 75 en prix et fr. 25 en primes.

Comme essai, il y aura une répartition sur une cible disposée en points (visuel système fédéral) pour les armes de guerre, mires découvertes. La passe de fr. 2, sera de six coups, et il pourra en être pris autant que l'on voudra. La société prélèvera les frais de cible seulement.

Les tireurs du district de Neuchâtel sont prévenus que les prix obtenus par eux au tir fédéral, sont parvenus entre les mains du comité qui les délivrera à chacun d'eux au Mail, dimanche 9 août prochain, jour du tir. Envoi en sera fait par la poste, à ceux qui ne pourraient venir les recevoir.

Le Comité.

91. Une jeune dame française, qui a travaillé dans les premières maisons de modes de Paris, s'offre pour aller en journée ou faire chez elle les chapeaux, bonnets et coiffures. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 5, au 5^{me}.

CERCLE DU CASINO.

Les personnes à qui la société du cercle du Casino pourrait devoir, sont priées de faire parvenir leurs notes au caissier du cercle, d'ici au 20 août prochain. Passé ce terme et une fois la liquidation terminée, aucune réclamation ne pourrait plus être admise.

93. On demande une apprentie tailleuse. S'adr. rue du Château, n° 4, au 5^{me}.

Changement de domicile.

Fr. Bauschatz, pelletier, prévient l'honorable public et ses pratiques en particulier, qu'il a transféré son magasin rue de l'Hôpital, n° 6, maison de M. de Montmollin (Sandoz-Rollin).

95. L'on demande pour de suite un jeune garçon intelligent, pour lui apprendre une partie de l'horlogerie, les conditions seront favorables. S'adr. au bureau de cette feuille.

pondit Raoul, car elle me prouve que vous avez bien voulu conserver pour moi quelque affection; mais mon parti est pris et il est irrévocable. Souffrez que je me retire.

— Je ne vous retiens plus, monsieur Raoul, partez. Mais vrai! j'ai le cœur navré en songeant que c'est à un étranger qu'appartient ce château qui, depuis plus de trois cents ans, a été le berceau de vos ancêtres, où tous venaient mourir, après une existence honorablement remplie, à moins qu'ils ne fussent tombés sur le champ de bataille. Réfléchissez encore à tout cela, je vous en supplie. On dit que la nuit porte conseil: eh bien! j'attendrai jusqu'à demain midi, pour remplir vos intentions. A cette heure-là si je n'ai pas entendu parler de vous, il sera fait suivant votre désir.

C'est sur ces dernières paroles que Raoul prit congé du notaire. En sortant de chez lui, il alla rejoindre l'abbé Doucerain, qui l'attendait à l'hôtel où ils étaient descendus, et tous deux se mirent en route pour le château de La Fare dans une voiture de louage que l'ancien aumônier des dragons venait de se procurer, car le lecteur sait qu'on avait été forcé, après la mort du général, de vendre ses chevaux et ses voitures pour subvenir aux frais funéraires et à quelques dettes criardes.

Lorsque Raoul rentra dans le château de ses pères, ce château où il était déjà presque un étranger, nul ne vint à sa rencontre, et les chiens eux-mêmes ne semblèrent plus le connaître. Ce domaine, qu'il avait laissé quelques mois auparavant si magnifique encore, ne présentait plus qu'une apparence désolée; l'obligation où l'on s'était trouvé, pour éviter de nouvelles dettes, de congédier presque tous

les serviteurs du château, à commencer par le jardinier, avait fait négliger tous ces soins qu'on appelle de pur agrément, et qui ajoutent un charme si puissant à la plus simple résidence champêtre: les ronces et l'ivraie avaient envahi les allées, qui n'étaient plus ratissées; une végétation luxuriante, mais désordonnée, s'étendait partout et dressait à chaque pas des barricades de branchages; les roseaux et les nénuphars s'épanouissaient en pleine liberté dans la pièce d'eau, dont la nappe, jadis si claire et si limpide, ne présentait plus qu'une surface mousseuse, d'un jaune verdâtre: on eût dit l'entrée du domaine de la Belle au Bois dormant.

Un soupir s'échappa de la poitrine oppressée de Raoul, et, pour la première fois peut-être, le jeune homme comprit tout ce que lui coûtait l'amour d'Eugénie. Il revoyait, pour lui dire un éternel adieu, cette haute toiture en ardoises, à crête fleuronée, qui avait abrité son enfance et sa jeunesse; il saluait encore une fois, sous leur manteau de lierre, les quatre tours inégales avec leurs girouettes et leurs bouquets de plomb; et son œil s'attachait mélancoliquement sur son blason sculpté dans la clef de voûte de la porte ogivale, donnant accès à la principale tour. Ce blason, auquel chacun de ses aïeux avait ajouté sa part de gloire, allait devenir un objet de stupide curiosité, sinon même de raillerie pour quelque marchand enrichi, auquel les chances du commerce permettraient de faire l'acquisition du domaine seigneurial de La Fare.

Ce jour-là, Raoul eut presque un regard de tendresse pour ces graves portraits de famille, dont l'aspect rébarbatif lui faisait-peur quand

il était enfant, et que plus tard il avait dédaigné comme de naïves et informes ébauches de la peinture dauphinoise. Enfin, il ne voulut pas laisser passer la soirée sans aller, dans l'humble cimetière du bourg voisin, visiter la tombe de son père, et il y resta longtemps agouillé en priant.

En se relevant, il ne fut pas peu surpris de trouver à ses côtés un chartreux également en prières. Celui-ci lui dit en se relevant:

« Ne me reconnaissez vous pas? » Et sur un signe négatif de Raoul, il continua:

« Je vous ai vu tout enfant chez votre père, qui était l'un des bienfaiteurs de notre ordre, lorsque je venais lui demander des secours pour les villageois de ces environs ruinés par la grêle ou par quelque incendie. Je suis le procureur général des chartreux.

— En effet, répondit Raoul, le souvenir de vos traits revient à ma mémoire. Pardonnez-moi, mon père, d'avoir pu les oublier un instant. C'est qu'aussi, sous ce costume, vous vous ressembliez tous.

— Et puis, il y a longtemps, mon fils, que vous n'êtes venu nous visiter.

— Il est vrai, j'arrive de Paris.

— Et vous venez sans doute passer la saison des grandes chasses dans votre château? Pendant votre séjour ici, nous nous verrons quelquefois au monastère, n'est-ce pas? car votre intention sans doute est de rester quelque temps en Dauphiné?

— Je ne sais pas encore, dit Raoul avec hésitation; mais, en tout cas, je ne manquerai point d'aller visiter la Grande-Chartreuse.

— Nous nous en réjouissons, mon fils, et

croyez-moi, vous vous en réjouirez vous-même. Vous êtes à l'âge des passions, et les passions se calment là-haut. Essayez, mon fils, et puissiez-vous n'avoir pas à vous souvenir trop tôt de cette parole du divin Maître: « Venez à moi, vous qui pleurez et vous serez consolés. »

Ayant ainsi parlé, le chartreux salua Raoul et s'éloigna. Le jeune homme le suivit des yeux pendant quelques instants, et, à la faveur du crépuscule, il le vit gravir d'un pas allégre le chemin qui conduit au monastère. Quant il eut disparu entre les arbres, Raoul demeura absorbé dans une rêverie profonde, et il rentra à pas lents au château, se demandant si ce chartreux qu'il venait de rencontrer, et qui semblait si étranger aux troubles et aux orages du cœur, ne les avait pas ressentis lui-même avant de porter le froc et le scapulaire de saint Bruno.

Il se reprochait de l'avoir laissé partir sans l'interroger sur son passé, sur celui des religieux qu'il allait rejoindre. Plus d'une fois il lui était arrivé de traiter ce sujet avec l'abbé Doucerain, qui avait lui-même, on se le rappelle, porté, avant la Révolution, l'habit de chartreux; mais, entré au monastère à une époque où la société française était si différente de ce qu'elle est devenue dans notre siècle, M. Doucerain n'avait pu donner, sous ce rapport, à son élève que des indications fort vagues.

(A suivre).

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Elie-Edouard Guinand, architecte, des Brenets, domicilié à Neuchâtel, et Julie-Anna Béguin, dom. à la Chaux-de-Fonds.

Robert Kölliker, ferblantier, zurichois, dom. à Neuchâtel, et Marie-Anne Anderegg, dom. à Serrières.

Charles-Emile Maret, de St-Aubin, dom. à Neuchâtel, et Marguerite-Caroline Vollichard, dom. à Saint-Aubin.

Pierre-Etienne Lachiche, employé au Chemin de fer, dom. à Paris, et Marie-Elise Jeanningros, dom. à Saint-Vit (France).

NAISSANCES

Le 29 juillet. Fanny-Henriette, à François-Samuel-Auguste Gaberel et à Catherine née Gendre, de Savagnier.

29. Sophie-Elmire, à Alphonse-Louis Jaquet et à Cécile née Mojon, de la Sagne.

29. Henri-Edouard, à Henri-Edouard Huguenin-Vuilleminet et à Julie née Jaquet, de la Brévine.

31. Bertha-Marianne, à Jean-Ulrich Flückiger et à Marie née Schwander, bernois.

3 août. Louise, à Jacob Tomi et à Elisabeth née Muhlethaler, bernois.

5. Cécile-Henriette, à Alphonse-Auguste Matthey-Jonais et à Anne-Marie née Rentsch, de la Brévine.

6. Anna, à François-Louis-Adolphe Walther et à Anna née Duffey, vaudois.

DÉCÈS.

Le 31 juillet. Christophe Schaudt, 22 ans, 1 mois, 7 jours, cordonnier, badois.

1^{er} août. Frédéric-Louis Willener 51 ans, 3 mois, 19 jours, domestique, bernois.

2. Henri-François, 3 mois, 19 jours, fils de Susanne-Louise-Marguerite Matthey, du Locle.

3. Rose-Sophie, 6 ans, 9 mois, 6 jours, fille de Louis-Frédéric Matthey et de Caroline née Seybold, du Locle.

3. Marie née Biedermann, 31 ans, 3 mois, 15 jours, épouse de Jean-Samuel Brunner, zurichois.

6. Charles-Auguste Dubois, 49 ans, 11 mois, 1 jour, horloger, époux de Henriette-Pauline née Giroud, de Neuchâtel.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 6 août 1865.

Pommes de terre, le boisseau	fr. 1 20
Raves, id.	— 50
Choux la tête	— 10
Haricots en grains, le boisseau	5 —
Cerises, la livre	— 20
Pommes sèches, le boisseau	2 —
Poires sèches id.	3 —
Noix, le boisseau	3 50
Pois, le boisseau	4 75
Grus et Habermehl, le boisseau	5 —
Miel, la livre	1 10
Oeufs, la douzaine	— 60
Beurre en livres.	1 20
Lard la livre.	— 90

Paille de seigle, 4 chars, à fr. 2.50 le quintal.
» froment, 6 » » 1.90 »
Foin 4 » » 3.— »

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Du diagnostic de la rage chez les chiens.

Par M. H. BOULEY.

(Suite.)

Le chien enragé ne refuse pas toujours sa nourriture à la première période de sa maladie, mais il s'en dégoûte promptement. Chose remarquable alors, et tout-à-fait caractéristique; soit qu'il y ait chez lui une véritable dépravation de l'appétit, ou plutôt que ce symptôme soit l'expression d'un besoin fatal et impérieux de mordre auquel l'animal obéit, on le voit saisir avec ses dents, déchirer, broyer et avaler une foule de corps étrangers à l'alimentation. Cela connu, on doit se mettre fortement en garde contre un chien qui, dans les appartements, déchire avec obstination les tapis de lit, les couvertures, les coussins, etc.

La bave ne constitue pas, par son abondance exagérée, un signe caractéristique de la rage du chien, comme on le croit trop généralement. C'est donc une erreur d'intéresser de l'absence de ce symptôme que la rage n'existe pas. Il est des chiens enragés dont la gueule est remplie d'une bave écumeuse, surtout pendant les accès. Chez d'autres, au contraire, cette cavité est complètement sèche. Dans d'autres cas, enfin, il n'y a rien de particulier à noter à l'égard de l'humidité ou de la sécheresse de la cavité bucale. L'état de la sécheresse de la bouche ou de l'arrière-bouche donne lieu à la manifestation d'un symptôme d'une extrême importance, suivant M. Bouley, au point de vue de la contagion possible à l'homme.

Le chien enragé, dont la gueule est sèche, fait avec ses pattes de devant, de chaque côté de ses joues, les gestes qui sont naturels au chien, dans l'arrière-gorge ou entre les dents duquel un os incomplètement broyé s'est arrêté. Il en est de même quand la paralysie des mâchoires rend la gueule béante, ainsi que

cela se remarque dans la variété de rage qu'on appelle la rage muc. Un vétérinaire de Lons-le-Saulnier, M. Nicolin, est mort, en 1846, victime de la rage qu'il avait contractée en examinant la bouche d'une petite chienne qui, au dire de son maître, devait avoir dans la gorge quelque chose qui l'empêchait de manger.

L'aboiement du chien enragé est tout-à-fait caractéristique, si caractéristique que l'homme qui en connaît la signification peut, rien qu'à l'entendre, affirmer, à coup sûr, l'existence d'un chien enragé là où cet aboiement a retenti. Il est impossible de décrire par des paroles le hurlement rabique; tout ce que l'on peut dire, c'est que l'aboiement des chiens sous le coup de la rage, est remarquablement modifié dans son timbre et dans son mode. Au lieu d'éclater avec sa sonorité normale, et de consister dans une succession d'émissions égales en durée et en intensité, il est rauque, voilé, plus bas de ton, et, à un premier aboiement fait à pleine gueule, succède immédiatement une série de trois ou quatre hurlements décroissants, qui partent du fond de la gorge et pendant lesquels les mâchoires ne se rapprochent qu'incomplètement, au lieu de se fermer à chaque coup comme dans l'aboiement franc. On est donc prévenu que *toujours* la voix du chien enragé change de timbre.

Une particularité très curieuse de l'état de rage, et qui peut avoir une très grande importance au point de vue diagnostique, c'est que l'animal est *muet* sous la douleur. Quelles que soient les souffrances qu'on lui fait endurer, il ne laisse entendre ni le sifflement nasal, première expression de la plainte du chien, ni le cri aigu par lequel il traduit les douleurs les plus vives. Frappé, piqué, blessé, brûlé même, le chien enragé reste muet; non pas qu'il soit insensible, car il cherche à éviter les coups.

Lorsqu'on lui présente une barre de fer rouge, et que, emporté par la rage, il se jette sur elle furieux et la mord, il recule immédiatement après l'avoir saisie. Le fer rouge appliqué sur ses pattes, le fait fuir de même. Toutefois, si la sensibilité n'est pas éteinte chez le chien enragé, elle doit être moindre que dans l'état physiologique. Cela explique comment il peut arriver que, sous l'influence de ce mal, le chien assouvisse sa fureur jusque sur lui-même. M. Bouley a raconté autrefois, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, l'histoire d'un chien épagneul appartenant à M. Demidoff qui, dans un accès de rage se rongea la queue avec ses dents et finit par se la détacher du tronc. Dans d'autres cas, les malades s'écorchent seulement la peau jusqu'au vil, et les plaies qui résultent de leurs mordillements répétés, ressemblent, à s'y méprendre, à ces dartres vives, si communes chez les chiens. La conclusion à tirer de ces faits, c'est qu'il faut se méfier du chien qui ne se montre pas sensible à la douleur, dans la mesure ordinaire.

La rage se caractérise encore par une particularité bien curieuse et de la plus haute importance, sous le rapport du diagnostic: je veux parler de l'impression qu'exerce sur un chien affecté de cette maladie, la vue d'un animal de son espèce. Cette impression est tellement puissante, elle est si efficace à donner lieu immédiatement à la manifestation d'un accès, qu'il est vrai de dire que le chien est le réactif sûr, à l'aide duquel on peut déceler la rage encore latente dans l'animal qui la couve.

Tous les jours, à l'Ecole d'Alfort, on se sert de ce moyen pour dissiper les doutes, dans les cas où le diagnostic peut demeurer incertain, et il est bien rare qu'il laisse le praticien en défaut. Dès que le chien, soupçonné malade, se trouve en présence d'un sujet de son espèce, il tend à se jeter sur lui, si sa maladie est réellement la rage, et, s'il peut l'atteindre, le mord avec fureur. Chose plus étrange encore peut-être, tous les animaux enragés, à quelque espèce qu'ils appartiennent, subissent la même impression en présence du chien. Tous, en le voyant, s'excitent, s'exaspèrent, se lancent sur lui, et l'attaquent avec leurs armes naturelles: le cheval, avec ses pieds et ses dents; le taureau et le bœuf, avec les cornes.

Il n'y a pas jusqu'au mouton, qui ne dépouille, sous l'empire de la rage, sa pusillanimité native, et qui, loin de ressentir de l'effroi à la vue du chien, ne lui en inspire, au con-

traire, et, fondant sur lui tête baissée, ne l'oblige à fuir devant ses attaques.

Voici un fait bien plus singulier encore.

Le chien semble perdre la singulière propriété qu'il possède, de mettre en jeu l'excitabilité des animaux enragés, lorsque la maladie dont ceux-ci sont atteints, n'est pas de provenance canine. Un cheval auquel on avait, à Alfort, inoculé la rage du mouton, contracta cette maladie sous la forme la plus furieuse, car il se déchirait à lui-même la peau des avant-bras à coups de dents. Eh bien! la vue d'un chien ne produisit sur cet animal aucune excitation: celui qu'on jeta dans sa mangeoire fut épargné; il le repoussa du bout de sa tête, sans lui faire aucun mal. Mais quand on lui présenta un mouton, il entra à l'instant même dans un accès de fureur terrible, et la pauvre bête, saisie par lui, fut à l'instant même broyée sous ses dents.

Mais ce fait n'est peut-être qu'une exception; et à supposer qu'il soit l'expression d'une loi, et que les faits à venir démontrent que les animaux qui ont contracté la rage par inoculation, sont surtout impressionnés par la vue d'un animal de la même espèce que celui sur lequel le virus a été puisé, il ne sera pas commun de voir se reproduire le phénomène que nous venons de rapporter, parce que rien n'est rare comme la transmission de la rage des herbivores.

Cependant, l'importance de la connaissance de ce fait est grande, et l'enseignement qui en ressort, pourrait être très utile, si les propriétaires, éclairés sur sa signification, étaient mis à même d'en profiter. « Tous les jours, en effet, ajoute M. Bouley, en interrogeant des personnes qui nous conduisent des chiens enragés, nous acquérons la preuve que, avant de diriger leurs atteintes contre l'homme, ces chiens se sont montrés très excitables à la vue d'un animal de leur espèce. — Chose singulière, nous dit-on, mon chien, d'un naturel très pacifique, est devenu, depuis deux ou trois jours, très agressif pour les autres chiens; dès qu'il en voit un, il lui court sus. »

À ce propos, l'auteur rapporte une anecdote qui, mieux que les commentaires, fera ressortir l'importance diagnostique de la particularité curieuse sur laquelle il vient d'appeler l'attention. « Il y a une vingtaine d'années, une personne conduisit à Alfort, dans un cabriolet de place, un fort joli chien de chasse, qui fut placé non muselé dans le fond de la voiture, c'est-à-dire sous les jambes de son maître et du cocher. Pendant tout le trajet, et malgré l'excitation que pouvait lui causer la présence d'une personne qui lui était étrangère, ce chien resta inoffensif.

» La voiture entra dans l'Ecole jusqu'à la cour des hôpitaux, et là, le propriétaire du chien le prit dans ses bras et le porta dans son cabinet, où je me rendis. Il me donna pour renseignements que depuis deux jours, cet animal était triste et refusait de manger. N'étant pas alors en garde, comme je le suis aujourd'hui, contre la rage et ses modes insidieux de manifestation, je plaçai ce chien sur mes genoux pour l'examiner de plus près. J'étais en train de soulever les lèvres pour me rendre compte de la coloration des muqueuses, lorsqu'un caniche qui m'appartenait, entra dans mon cabinet. Dès qu'il l'aperçut, le chien que j'examinais, m'échappa des mains, sans essayer de me mordre, et se rua sur le caniche, qui parvint à l'éviter sans essuyer de dommage. Ce mouvement inattendu, et tout-à-fait en dehors du caractère de cet animal, d'après ce que me dit son maître, fut pour moi un trait de lumière. Je soupçonnai la rage. Le chien fut immédiatement sequestré, et, trois jours après, il succombait à la rage. »

Rien n'est donc plus suspect qu'un chien qui, contrairement à ses habitudes et aux inspirations de son naturel, se montre tout-à-coup agressif pour les animaux de son espèce. De pareilles manifestations sont très significatives, et si l'on sait les comprendre, on peut mettre les siens, les autres et soi-même, à l'abri des désastres que peut causer la maladie dont ces manifestations sont des signes précurseurs infaillibles. (Extrait du *Temps*).

(A suivre).

L. GRANDEAU.

Nouvelles.

— Les incidents se précipitent dans la question polonaise, et semblent se hâter vers une solution pacifique. La question a changé de

face depuis vingt-quatre heures, et le désaccord entre les puissances, auquel on était contraint d'attacher une grande importance, n'en conserve plus aucune, après la nouvelle démarche que vient de faire la Russie. Le mitre des affaires étrangères de Russie a rédigé une nouvelle note qui fait pressentir l'acceptation des six points réclamés par les trois puissances.

Autriche. — L'empereur François-Joseph a adressé, sous la date du 31 juillet, à tous les souverains allemands, ainsi qu'aux sénats des villes libres, une lettre autographe dans laquelle il les invite à se réunir pour prendre en considération la question d'une réforme fédérale répondant aux besoins du temps. L'empereur propose de se réunir à Francfort le 16 août prochain.

Amérique. — D'après les derniers avis, Lee cherchait à passer les Montagnes-Bleues, à Chester ou à Torton-Gapp, pour se retirer dans la vallée de Schenandoah. Meade qui, comme Mac-Clellan et comme Hooker, n'a pas pu couper l'armée confédérée au lendemain de la bataille de Gettysburg, s'est mis à sa poursuite, a franchi le Potomac, près de Harpers-Ferry, et semble maintenant vouloir se placer entre Lee et Richmond. On s'attend à une prochaine bataille. A la date du 25, la navigation du Mississipi avait commencé.

— Les dernières nouvelles de Charleston du 26 portent que la lutte continue dans des conditions douteuses. On dit que toute l'île Morris est tombée au pouvoir des fédéraux; mais ce bruit a besoin de confirmation.

Madagascar. Le *Sémaphore* de Marseille publie des nouvelles de Madagascar, datées de l'île de la Réunion, du 7 juillet. Le ministre de Radama II, signataire du traité de commerce avec la France, avait été assassiné. Défense avait été faite aux Français d'occuper les terrains à eux concédés. M. Laborde, consul de France, avait amené son pavillon et s'était retiré à sept lieues de Tananarive avec ses nationaux.

— La *Gazette populaire de Berne* contient dans son numéro du 5 août, sur la question du chemin de fer du Jura bernois, un article qui ne manquera pas de fixer l'attention des personnes compétentes: c'est un nouveau projet qui aurait pour le chemin de fer du Jura industriel les conséquences les plus heureuses, s'il était reconnu qu'il remplit les conditions voulues et qu'il vint à être exécuté.

Il ne s'agirait de rien moins que de prolonger le chemin de fer de la Chaux-de-Fonds sur Porrentruy et Delle, où doit aboutir bientôt une voie ferrée française qui sera poursuivie jusqu'à Bâle. L'auteur du projet prouve qu'on économiserait ainsi la partie la plus coûteuse du travail, celle de gravir les pentes du Jura, puisqu'elle est déjà exécutée au moyen du Jura industriel, et qu'au lieu de faire un chemin de fer Biemme-Delémont-Bâle, qui coûterait plus de 40 millions, on s'en tirerait de la sorte avec 22 millions. Pour les habitants de la Suisse occidentale se rendant à Bâle, cette ligne serait de deux lieues plus courte que le trajet par Soleure-Herzogenbuchsee-Oltten, en sorte que cette partie de la Suisse aurait tout avantage à donner la préférence à cette nouvelle voie de communication.

Dons reçus au bureau de cette feuille pour les INCENDIÉS DE SEEWIS.

De M. C. G. fr. 5. — De M^{lle} de P. fr. 20. — Anonyme de Wavre, fr. 5. — Don précédent fr. 40. — Total à ce jour: fr. 70.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Munich, 1^{er} août. — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 22.11 kr. Hausse: fl. 0.07 kr.

Lindau, 1^{er} août. — Epeautre (Kernen) le scheffel, prix moyen: fl. 25.36 kr. Hausse: fl. 0.05 kr.

Berne, 4 août. — Epeautre, (Kernen) le viertel, prix moyen: fr. 3.17. Baisse: fr. 0.18 c.